

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 21 octobre 2008 portant nomination à la Commission nationale des dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SJSP0831095A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles R. 5222-5 à R. 5222-9,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la Commission nationale des dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* pour une durée de trois ans :

En qualité de représentants des organismes représentatifs de l'industrie des dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*

Membres titulaires

M. Quinchard (Yves).
M. Parry (Christian).

Membres suppléants

M. Delaville (Denis).
M. Auriol (Philippe).

En qualité d'experts de l'Etablissement français du sang proposés par son président

Membre titulaire

Mme Barlet (Valérie).

Membre suppléant

Mme Krause (Claire).

En qualité d'experts de l'Agence de la biomédecine proposés par son directeur général

Membre titulaire

M. Loty (Bernard).

Membre suppléant

Mme Thuong (Marie).

En qualité de personnalités scientifiques proposées par le ministre chargé de l'industrie

Membre titulaire

M. Fleury (Hervé).

Membre suppléant

M. André (Patrice).

**En qualité de correspondants locaux de réactovigilance
exerçant en milieu hospitalier**

Membres titulaires

Mme Agulles (Odette).
M. de Graeve (Jacques).

Membres suppléants

M. Couaillac (Jean-Paul).
Mme Pouplard (Claire).

**En qualité de personnes choisies en raison leur compétence scientifique
dans le domaine des dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro***

Membres titulaires

Mme Bianchi (Anne).
M. Delpech (Marc).
Mme Duchassaing (Danielle).
Mme Fulla (Yvonne).
M. Gillery (Philippe).
Mme Goudable (Joëlle).
Mme Grangeot-Keros (Liliane).
M. Houillier (Pascal).
M. Izopet (Jacques).
M. Lacarelle (Bruno).
Mme Lasne (Dominique).
Mme Muller (Françoise).
M. Portugal (Henri).
M. Pozzetto (Bruno).
Mme Villena (Isabelle).

Membres suppléants

M. Anger (Eric).
M. Boussairi (Abdelghani).
M. Couderc (Rémy).
M. Dhôte (Robin).
Mme Feuilhade de Chauvin (Martine).
M. Guéchet (Jérôme).
M. Gut (Jean-Pierre).
Mme Laperche (Syria).
Mme Lewin (Patricia).
M. Le Pennec (Pierre-Yves).
M. Mégraud (Francis).
M. Payan (Christopher).
Mme Pham (Bach-Nga).
Mme Piketty (Marie-Liesse).
M. Porquet (Dominique).

**En qualité de personnes représentant les organisations de consommateurs et compétentes en
matière de dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*, proposées par le ministre chargé de la
consommation**

Membre titulaire

M. Olivier (Jean-Luc), membre de l'association pour l'information et la défense des consommateurs salariés (INDECOSA-CGT).

Membre suppléant

Mme Fritsch (Marie-Claude), membre de l'association Familles de France.

**En qualité de personnes représentant les associations
de patients mentionnées à l'article L. 1114-1**

Membre titulaire

M. de Melo (Miguel), membre de l'association Arcat, présenté par l'Union nationale des associations de lutte contre le sida (UNALS).

Membre suppléant

Mme Avanzini (Catherine), membre du bureau de l'association France lymphangioliomyomatose (FLAM).

Article 2

Sont désignés respectivement président et vice-président de la commission :

M. Delpech (Marc).

M. de Graeve (Jacques).

Article 3

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 21 octobre 2008.

*La ministre de la santé,
de la jeunesse, des sports
et de la vie associative,*
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN